

Communiqué de presse

Nyon, le 19 mai 2020

UNE NOUVELLE INVITEE EXOTIQUE ENVAHISSANTE DANS LES LACS : LA MOULE QUAGGA

À l'approche de l'été, la CIPEL souhaite sensibiliser les différents usagers du Léman à la présence d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs, en rappelant les bonnes pratiques à adopter.

Ces espèces représentent une menace pour la biodiversité des lacs et plusieurs de leurs usages (production d'eau potable, pêche, exploitation thermique, activités de loisirs).

Introduites volontairement ou involontairement par les activités humaines, les espèces exotiques envahissantes, présentent des risques pour l'environnement, en portant atteinte à la biodiversité et à l'équilibre des espèces présentes dans nos lacs. En effet, en l'absence de prédateurs pour réguler le développement de ces nouvelles espèces, leur propagation évolue rapidement et devient difficilement contrôlable.

C'est le cas de la moule Quagga arrivée accidentellement dans nos lacs, du fait du transit des bateaux d'un milieu à un autre. Originaire de la région de la mer Noire, la moule Quagga est une espèce exotique voisine de la moule zébrée qui prolifère dans les lacs. Sa présence dans les eaux du Léman a été confirmée fin 2015. Depuis, plusieurs relevés sur le pourtour du lac confirment sa prolifération.

Les bonnes pratiques à adopter avant une mise à l'eau

Les moules peuvent être transportées sur la coque des bateaux, dans les moteurs, dans les eaux de ballast et de refroidissement ou sur le matériel de sports nautiques et de pêche.

La CIPEL recommande donc aux différents usagers du lac (utilisateurs et propriétaires de bateaux de plaisance, plongeurs, pêcheurs, etc.), **se déplaçant d'un lac à l'autre**, de veiller à **nettoyer** efficacement leur embarcation ou leur matériel, **avant toute mise à l'eau dans le Léman**, de manière à ne pas propager de nouveaux organismes.

Des gestes indispensables et simples à adopter, pour limiter la propagation des espèces exotiques invasives :

- Vider les eaux de ballast du voilier ou autre bateau avant le transfert.
- Faire tourner quelques secondes le moteur à terre.
- Nettoyer la coque, les gilets de sauvetage, le matériel de plongée, les cordes, l'ancre, les pares-battages, etc. à l'eau très chaude (min. 40 °C) ou à haute pression, ou laisser tremper le matériel dans une solution de vinaigre (5%) ou de sel (1% : 100 g sel pour 10 d'eau) pendant 20 minutes.

L'ensemble de ces opérations doit se faire de telle sorte que les eaux de lavage ou de vidange ne puissent rejoindre les eaux du lac de transfert.

Enfin, la CIPEL rappelle également aux aquariophiles de ne jamais déverser les animaux, plantes et eaux de vidange des aquariums, dans les eaux (rivières, canaux, lacs, grilles de sol) pour ne pas propager de nouvelles espèces indésirables.

Des études scientifiques pour approfondir les connaissances sur le Léman

Le conseil scientifique de la CIPEL a conduit cette année deux études pour dresser un état des lieux des espèces exotiques invasives dans le Léman, en particulier la moule quagga. Les résultats seront publiés cet été et vont conduire le conseil scientifique à réfléchir à compléter son programme de surveillance des eaux du Léman.

Pour plus d'information :

Fiche technique de la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche, de l'Université de Bâle et de l'Office fédéral de l'environnement.

[Fiche technique Quagga](#)

Contact :

Audrey Klein, secrétaire générale de la CIPEL

+41 (0)58 460 46 69

cipel@cipel.org

**Commission internationale
pour la protection des eaux du Léman**

www.cipel.org – cipel@cipel.org – +41 (0)58 460 46 69